



Formations  
AFFIDEM



Quallopi  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AFFIDEM

Organisme de Formation Agrément : 11 92 05371 92

**Les présentes conditions particulières s'appliquent à toutes les actions de formation interentreprises ou intra-entreprise organisées par l'AFFIDEM. L'AFFIDEM se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la vente sont consultables sur le site [www.fimmef.fr](http://www.fimmef.fr)**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le responsable de l'inscription et le participant des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf dérogation écrite et expresse de l'AFFIDEM.

**Conditions d'inscription et de participation :** L'inscription s'effectue en nous retournant le bulletin d'inscription, dûment complété et portant le cachet de l'entreprise, la signature et la qualité d'une personne habilitée.

Dès réception de votre inscription, une convention de formation professionnelle vous est adressée et à nous retourner signée et revêtue du cachet de votre entreprise. Dès l'inscription ou au plus tard trois semaines avant la formation, une convocation et un plan d'accès sont adressés au participant ou au responsable de l'inscription, indiquant le lieu et les horaires de la session de formation. À l'issue de la formation, une attestation de participation est envoyée au stagiaire.

**Convocation** Le planning convenu avec l'Entreprise devra être respecté. L'entreprise s'engage à convoquer l'ensemble du personnel concerné par la formation.

**Certificats de stage :** Une attestation de stage sera remise au(x) stagiaire(s) (en inter) ou à l'entreprise (en intra) dès lors que le stagiaire aura assisté à 80 % de la durée du stage.

### Prix et paiement

**Prestations** Les prestations comprennent l'animation de la formation par l'animateur de stage. En outre, chaque participant au cours reçoit une documentation complète pédagogique et technique actualisée.

**Prix des cours** Le coût d'intervention journalier s'entend hors taxes, la TVA sera calculée selon le taux en vigueur. Il couvre, sauf indication contraire, les frais pédagogiques et la documentation remise à chaque participant, ainsi que l'ensemble des frais de déplacement du / des formateur(s) sur le site de formation.

Par contre, certaines formations peuvent nécessiter la remise de documentations particulières qui feront l'objet d'une facturation complémentaire. Dans ce dernier cas, le surcoût sera précisé dans la proposition de départ, où il apparaîtra dissocié du coût de la formation.

**Délais de paiement** La facture vous est adressée à l'issue de la formation. Le règlement est à effectuer à réception de facture comptant, sans escompte à l'ordre de l'AFFIDEM. Le règlement peut être effectué :

- Par chèque, à l'ordre de l'AFFIDEM, en mentionnant le numéro de la facture.
- Par virement bancaire, en mentionnant le numéro de la facture.
- En cas de règlement par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont vous dépendez, avant le début de la formation. Vous devez nous l'indiquer au moment de l'inscription.
- En cas de prise en charge partielle par votre OPCO, la différence de coût vous sera directement facturée.
- Si l'accord de prise en charge de votre OPCO ne nous parvient pas avant le début de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée.

Conformément à la Loi de modernisation de l'économie (LME) N°2008-776 du 4 août 2008 (article L442-6 du Code de commerce) sont passibles d'une amende de 75 000 € pour une personne physique et deux millions d'euros pour une personne morale le fait de ne pas respecter ce délai de paiement maximal. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

**Retard de paiement** En application de l'Article L 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- 1/ Des pénalités de retard : Les pénalités de retard seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points.
- 2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, en application de l'article D 441-5 du Code de Commerce.

En vertu de l'article L441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

**Conditions d'annulation et de report** Toute annulation ou tout report de votre part doit nous être communiqué par écrit.

**Pour toute annulation faite :**

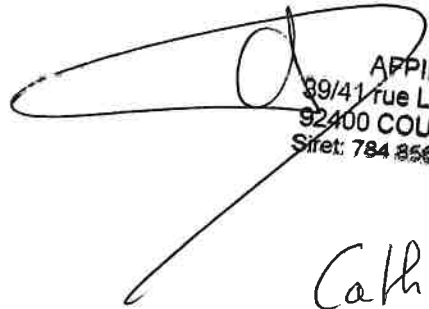
- moins de 14 jours précédant la formation, 100 % de la prestation sera facturée et la formation pourra être fixée à une date ultérieure (le devis signé vaut commande).
- de 15 à 30 jours précédant la formation, 50 % de la prestation sera facturée,
- au-delà de 30 jours précédant la formation, aucun dédit ne sera facturée,
- concernant les formations intra-entreprise, l'AFFIDEM facturera les frais engagés pour les déplacements et hébergements du(des) formateur(s).

Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour de la formation. Tout stage commencé est dû en totalité. Le remplacement par une autre personne avant le début de la session est accepté sans frais. Il vous suffit de nous indiquer les coordonnées complètes du remplaçant. L'AFPIDEM se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation, si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Dans cette hypothèse, vous serez prévenu par téléphone puis par courriel avant la date de démarrage initialement prévue pour la formation. Une solution de report vous sera proposée ou le montant avancé vous sera intégralement remboursé.

**Mentions légales**

Les informations demandées sont indispensables au traitement de votre inscription. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier et vous opposer à leur transmission éventuelle en écrivant à notre Service Clients.

N° d'agrément de l'organisme de formation AFPIDEM : 11 92 05371 92 Version 2023



AFPIDEM  
39/41 rue Louis Blanc  
92400 COURBEVOIE  
Siret: 784 856 734 00024

Catherine LARROQUE